



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de lutte contre l'alcoolisme

Question écrite n° 86935

Texte de la question

M. Louis-Joseph Manscour appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'urgence de mettre plus de moyens à la disposition des associations intervenant dans le domaine du soutien aux personnes alcooliques et de la prévention de l'alcoolisme. En effet, l'alcoolisme est une causalité commune au cancer, au handicap et à la sécurité routière qui ont été affichés comme des chantiers prioritaires par le Président de la République. Un Français sur dix est malade de l'alcool. Il est responsable de 10 % des décès et chaque jour cinq personnes meurent d'un accident impliquant l'alcool. À la Martinique, ce constat est encore plus édifiant puisque l'alcool est au centre de l'accidentologie avec un mort par semaine et un handicapé par jour. Face à l'urgence de cette situation, les associations nationales (telle que Alcool Assistance, ...), ou martiniquaises (telles que Amasa, CMPA, ...) dénoncent les faibles moyens financiers alloués par l'État aux structures développant la prévention et la désintoxication et souhaitent que la formation et la reconnaissance du travail des bénévoles soient revalorisées. Il lui demande donc les dispositions que pourrait prendre son ministère pour encourager ces structures associatives qui jouent un rôle déterminant dans la prévention et la lutte contre le fléau de l'alcoolisme.

Données clés

Auteur : [M. Louis-Joseph Manscour](#)

Circonscription : Martinique (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86935

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2057